

RÈGLEMENT FINANCIER 2015 DU LYCÉE FRANCO PÉRUVIEN

Le présent règlement a pour objectif de communiquer aux parents d'élèves les dispositions financières prévues pour l'année scolaire 2015 : droits d'inscription et frais de scolarité, échéances de paiements et pénalités pour retard de paiement.

Le Conseil de gestion, se réserve le droit de reconsidérer l'ensemble des dispositifs du présent règlement en cas de situation difficile au niveau économique, fiscal et financier au Pérou.

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le lycée Franco-péruvien est un établissement sans but lucratif de droit privé au Pérou.

C'est une structure privée conventionnée avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) qui dépend du Ministère des Affaires Étrangères Français.

A ce titre, le gouvernement français participe à hauteur de 56 % du budget global de l'établissement (bourses, subventions diverses, salaires professeurs résidents et expatriés), pour réaliser ses missions principales : Scolarisation d'élèves français, scolarisation d'élèves péruviens et coopération éducative.

II. INSCRIPTION

Les modalités d'inscription font l'objet d'une circulaire spécifique.

Le montant du droit d'inscription s'élève par enfant pour la rentrée 2015 à :

- **Maternelle :** 15,000 soles
- **Primaire :** 12,300 soles
- **Collège :** 11,000 soles
- **Lycée :** 6,900 soles

L'entrée au lycée en classe de Première et de Terminale est exonérée de frais d'inscription.

Le règlement se fait au moment de l'inscription et ne se paye **qu'une seule fois pour toute la durée de la scolarité** (même en cas de départ et de retour).

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables.

- **Abattements et exonérations :**

Les parents d'élèves qui sont d'anciens élèves bénéficient de 30% de remise pour les droits d'entrée du premier au quatrième enfant et bénéficient d'une remise de 50% à partir du cinquième enfant.

Les fonctionnaires français détachés au Pérou par le gouvernement français, pour une durée maximum de 5 ans et les professeurs ayant le statut de résidents « AEFÉ » payent 15% des droits d'entrée.

Les familles ayant au moins deux enfants inscrits au lycée Franco-péruvien, ont le droit à une réduction sur les frais d'inscription.

- **Inscription du deuxième enfant: - 15%**
- **Inscription du troisième enfant: - 20%**
- **Inscription du quatrième enfant: - 25%**
- **Inscription du cinquième enfant: - 50%**

III. RÉINSCRIPTION

La réinscription d'un élève pour l'année 2015 sera acceptée uniquement si la famille n'a plus aucune dette à l'égard du lycée à la date du 31 décembre 2014 et après avis du Proviseur.

IV. DROITS DE SCOLARITÉ

1) Échéances

Les droits de scolarité sont perçus en **10 mensualités, de février à novembre**, pour tous les élèves.

Le montant mensuel est déclaré à la banque Scotiabank au nom de l'élève à partir du 5 du mois en cours et devra être payé jusqu'au dernier jour du mois en cours.

2) Tarif des droits de scolarité

Le Conseil de Gestion a fixé les tarifs pour l'année scolaire 2015 comme suit:

Cycle	Classe	Montant annuel	10 échéances indivisibles de
École Maternelle	Petite, Moyenne et Grande section	S/.16,540.00	S/.1,654.00
École Primaire, Collège et Lycée	Du CP à la Terminale	S/.17,010.00	S/.1,701.00

En cas d'arrivée en cours d'année, la famille s'acquittera des frais de scolarité à partir du mois en cours, suivant le tableau ci-dessous.

En cas de départ en cours d'année, la famille s'acquittera de la totalité de l'échéance du mois en cours.

	MOIS D'ENTRÉE AU LYCÉE FRANCO-PÉRUVIEN										
	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nombre d'échéances	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	1
Montant restant pour l'année en MATERNELLE	16540	14886	13232	11578	9924	8270	6616	4962	3308	1654	1654
Montant restant pour l'année en ÉLÉMENTAIRE	17010	15309	13608	11907	10206	8505	6804	5103	3402	1701	1701
Montant restant pour l'année en SECONDAIRE	17010	15309	13608	11907	10206	8505	6804	5103	3402	1701	1701

3) Réductions et abattements

Une remise de 10% sera appliquée chaque mois pour et à partir du troisième enfant.

Une remise de 200 soles sera appliquée pour le paiement intégral en début d'année des 10 échéances.

4) Autres frais

- Les voyages scolaires sont financés par les familles à 100%.
- Les droits aux examens français se payent en août 2015:
- Les épreuves anticipées du BACCALAURÉAT : classe de 1^{ère} : **S/. 357.90***
- Les épreuves Terminales du BACCALAURÉAT : classes de Terminale : **S/. 814.05***

**Les tarifs du Baccalauréat sont fixés par le Centre Régional d'Examens (lycée Saint Exupéry de Santiago du Chili) et sont susceptibles de modifications en 2015*

V. CANTINE

1) Le service de cantine est à la charge d'une société privée qui facture directement aux familles.

Le service fonctionne avec une carte rechargeable auprès du prestataire.

2) **Montant** : Le tarif est de S/. 9.00 pour les élèves du primaire et de S/. 10.00 pour les élèves du secondaire.

VI. PÉRISCOLAIRES et MATÉRIEL DE CLASSE

1. Les activités périscolaires sont financées par l'établissement.
2. Les cahiers d'exercice et les livres en français et en espagnol sont vendus aux familles.
3. Les listes de ces ouvrages sont publiées en décembre de l'année précédente.
4. La vente se réalise au lycée à la rentrée scolaire.

VII. ÉCHEANCES DE PAIEMENT

Les échéances de paiement doivent être réglées mensuellement. En cas de retard, une pénalité journalière de 0.07% sera appliquée (mesure adoptée et votée par le conseil de gestion).

IMPORTANT:

Nous vous rappelons que le non paiement de deux échéances de frais de scolarités consécutives peut entraîner une déclaration de la dette auprès d'INFOCORP et la rétention des bulletins et certificats scolaires.

VIII. MOYENS DE PAIEMENTS

Tout paiement doit être effectué en soles

1) **Paiement comptant:** en "nuevos soles" dans les agences bancaires de ScotiaBank (pour connaître les adresses, merci de consulter <http://www.scotiabank.com.pe/>)

La date d'encaissement sera effective au lendemain du jour ouvrable suivant le paiement.

En 2015, la Scotiabank appliquera une commission de S/. 2.00 soles assumée par les familles pour chaque paiement au guichet.

Si vous avez un compte à la Scotiabank, vous pouvez faire le paiement par internet sans frais et sans vous déplacer, avec un token .

Il vous suffit de sélectionner dans la page web du compte Scotia :

- Onglet: Pagos- otras instituciones
- Cocher: tipo de instituciones
- Renseigner le RUC (numéro d'identification du collègue): 20148075353 + buscar
- Page paiement : sélectionner Colegio Francoperuano (pension S/.)
- Código del alumno : inscrire le code de l'élève

IX. ÉXEAT ET CERTIFICAT PÉRUVIEN DE NOTES

L'ÉXEAT (certificat de scolarité) et le certificat péruvien de notes ne sera donné que si la famille est à jour de tous ses paiements.

X. BOURSE ET SCOLARITÉ À CHARGE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS et AIDE FINANCIÈRE DU LYCÉE FRANCO-PÉRUVIEN

a- Élèves de nationalité française: les familles peuvent déposer un dossier de bourse du gouvernement français auprès du Consulat de France à Lima.

b- Élèves d'autres nationalités : les familles peuvent solliciter une bourse auprès du lycée Franco-péruvien pour les frais de scolarité. Cette aide est annuelle, limitée, ponctuelle, pour les élèves en fin de cycle et ne se renouvelle pas automatiquement. Les dossiers sont à retirer au service de l'intendance du lycée.

Fait à lima, le 02 mars 2015

Directeur Administratif et Financier

Régis Fitoussi

Proviseur

Dominique Aimon